



**Réunion du
Comité Central d'Entreprise
Des 30 et 31 mars 2017
LA CGT VOUS INFORME**

**ITM LOGISTIQUE
ALIMENTAIRE INTERNATIONAL**

PTL 4 : ça se précise...

Le CCE mandate son secrétaire pour ester en justice suite à une nouvelle entrave



Suite aux annonces de l'an dernier, les projets semblent se préciser pour les nouvelles bases mixtes devant remplacer les actuelles bases de **Roulet-Gournay**, **Rochefort-Saint Dié** et **Pierrelatte-Loriol**.

La direction ne cache pas que le projet dans la région d'**ANGOULEME** est très avancé et sera bientôt annoncé.

A **ROCHEFORT**, il ne resterait plus qu'à convaincre un dernier agriculteur de vendre son terrain pour pouvoir enfin faire l'annonce.

Enfin **DONZERE** semble être le lieu d'implantation d'une des futures bases de la vallée du Rhône à 13 kms de Pierrelatte mais 40 kms de Loriol. En tout cas, la direction nationale ne dément pas les informations de la Cgt sur le projet d'achat d'un terrain sur cette commune par le groupe IDEC, déjà constructeur de la base de Bourges ouverte en début d'année.

D'autre part, une erreur sur un slide présenté sur un autre sujet dévoile le projet de transfert de Noyant vers la base mixte de Bourges... Ceci dit, ce n'est pas une surprise. Tout comme on sait que Chaulnes n'a aucun espoir à seulement 80 Kms d'Avion.

Une **RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU CCE** est programmée le **20 JUIN** avec à l'ordre uniquement le PTL (Plan de Transformation de la Logistique). Cette réunion ne devrait toutefois pas (d'après la direction) marquer le début de la consultation sur le PTL 4, mais seulement des infos complémentaires. A suivre donc...

ENTRAVE

Les élus ont eu la surprise de découvrir un projet de reconnaissance vocale en fruits et légumes sur les bases frais sans qu'aucun CE, CHSCT ni le CCE n'aient été informés et consultés sur ce sujet. Les budgets des bases ont inclus ce projet (parfois dès janvier) avec des incidences sur les productivités (+ 3 à + 7 % suivant les établissements), le tout influant fatalement le cout colis intéressement. La direction assure que le projet est d'ores et déjà reporté à juin... Les élus du CCE ont voté une action en justice pour reporter ce projet jusqu'à la fin des consultations et surtout pour que l'impact sur l'intéressement soit neutralisé (résolution affichée au panneau Cgt).

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/>

La Cgt en a profité pour dénoncer ce énième accord d'intéressement basé sur un budget que la direction est seule à maîtriser, modifier,... sans jamais revoir les objectifs des critères économiques. A noter tout de même que le parc de Tréville (DRH nationale, DLR, DE, etc) ont, eux, 8 % d'intéressement... Se favoriseraient-ils dans la négociation ?

14^{ème} mois, rien d'autre.

PRECARITE

Constat est fait de l'explosion de la précarité, essentiellement intérimaire, sur l'ensemble des bases.

Le pire concerne évidemment les bases engagées dans le PTL du fait des départs anticipés : Miribel arrive à 36 % d'intérimaires et devrait dépasser les 50 % cet été. Comment gérer une base dans ces conditions ? Les retards de déploiement du sec automatisé sur les futures bases mixtes vont encore complexifier les choses et sans doute augmenter les taux de précarité sur ces bases frais ouvrant en 2018, en attente de la décision des salariés des bases secs concernées. La situation est complètement ubuesque. Le cas d'Avermes est encore plus stupide puisque devant le retard de Miribel frais, la direction va quand même la fermer à la date prévue et sans doute sous-traiter l'activité pendant six mois. C'est tout simplement scandaleux...



Le constat sur la précarité est à peine plus favorable sur les autres établissements qui bien souvent préfèrent gérer via l'intérim. Or plusieurs entreprises d'intérim ne sont plus référencées (bien souvent les plus coûteuses donc les meilleures)... Cette politique du tout précaire est sans aucun doute illégale. Beaucoup de bases se tournent aussi vers les Groupements d'Employeurs Logistiques (GEL ou GE) qui permettent de bénéficier de salariés, en CDI dans leur association, mais considérés comme intérimaires chez nous ainsi que sur les autres entreprises où ils interviennent. Si leur sort est peut-être plus enviable que celui des agences d'intérim, ces salariés ne bénéficient pas des mêmes avantages, notamment du CE de leur base...

La direction prétend qu'elle ne parvient pas à fidéliser le personnel CDI mais ne se pose pas la question de savoir si par hasard les 0.6 % de hausse de salaire vont modifier la donne...

NEGOCIATIONS

La Direction a dit espérer que les prochaines négociations de renouvellement des accords en 2017, 2018 seront positives, attendant des syndicats de ne pas surenchérir sans arrêt. La Cgt (avec d'autres) s'est insurgée et est revenue sur les méthodes honteuses de la direction qui a fait un chantage sur un mi-temps de fin de carrière pour les salariés de l'exploitation après 20 ans de travail (avenant à l'accord pénibilité) qui satisfaisait tout le monde (y compris la direction). Du fait de la non signature majoritaire de l'accord contrat de génération, elle a retiré l'avenant.

En attendant les Syndicats sont convoqués pour négocier le remplacement des élus de CCE des bases désormais fermées, notamment Lectoure qui avait un poste de titulaire au CCE. Cette négociation se fera les 3 et 23 mai.

Tréville, le 3 avril 2017

Retrouvez ce tract sur le blog de la Cgt Intermarché : <http://cgt-intermarche.over-blog.com/>